



# CONDITIONS GÉNÉRALES COURS ET EXAMENS

**GOETHE-INSTITUT TUNISIE**

[www.goethe.de](http://www.goethe.de)

**GOETHE  
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

## 1. Conditions générales de participation

### • Âge

Le participant / la participante doit être âgé/e de 16 ans au minimum.

Les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.

### • Nombre de participants

Le nombre maximal des participants par cours est de 18 personnes. Le Goethe-Institut se réserve le droit d'annuler un cours proposé ou une date d'examen si à la fin des inscriptions, le nombre minimal de participants n'a pas été atteint. Il existe, dans ce cas, la possibilité de changer de cours ou de vous rembourser la somme intégrale payée pour le cours et/ou les droits d'examen.

### • Les tarifs

Il s'agit des frais et des réductions valables au moment de l'inscription. Sauf mention contraire le prix du matériel pédagogique n'est pas inclus dans les frais de cours.

## 2. Inscription

L'inscription aux cours et aux examens a lieu aux dates publiées selon l'ordre d'enregistrement et en fonction de nos capacités en salles. Il appartient au Goethe-Institut de prendre la décision finale sur la participation. Il n'existe pas de droit juridique pour s'inscrire dans le cours souhaité ou à la date d'examen désirée.

Les participants sans connaissances préalables débutent dans un cours niveau A1.1. Les participants avec des connaissances préalables participent à un test de niveau du Goethe-Institut et seront, par la suite, répartis dans le niveau correspondant. Pour les participants, il est possible de s'inscrire directement (inscription interne) aux semestres suivants. Après le semestre d'été, il n'existe pas l'inscription interne. C'est-à-dire qu'il n'est pas possible de passer du semestre d'été au semestre d'hiver automatiquement.

## 3. Test de niveau

Le test de niveau est payant (15 DT). Il permet la répartition des participants dans les cours selon leur niveau de connaissances. Le test est valable pour 6 mois.

## 4. Les conditions de paiement

Les frais pour les cours, le test de niveau, les examens et le matériel pédagogique doivent être réglés intégralement lors de l'inscription (par chèque ou en liquide) :

N'est habilité à assister aux cours et/ou aux examens que le candidat qui a payé la totalité des frais lors de l'inscription.

## 5. Conditions de remises

A partir du second participant, les membres de la famille au premier degré (c'est-à-dire les parents et les enfants), bénéficient de 25% de remise sur le prix du cours.

## 6. Le changement de cours

Le changement d'une date de cours ou d'un niveau n'est possible que sous réserve de places disponibles et dans des cas exceptionnels et justifiés. Une consultation au préalable avec la direction du cours et l'administration est nécessaire.

## 7. Cours : annulation, remboursement et attestation

Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent aux participants qui ne peuvent pas participer au cours :

- En cas d'annulation (par écrit) avant le début du cours les frais du cours seront remboursés moyennant une charge de 40 Dinars pour frais d'administration.

- En cas d'annulation pendant la première semaine du cours, le participant reçoit un « bon pour réinscription au prochain semestre », dans ce cas, un frais de dossier de 60 TND devrait être payé. Les deux règlements cités ci-haut (« remboursement » et « bon pour réinscription au prochain semestre ») ne s'appliquent pas à la session spéciale d'été.
- Dans le cas d'une rupture du cours après la première semaine, il n'est plus possible de rembourser les frais de cours, ni de délivrer un bon.
- Pour un(e) participant(e) souhaitant un changement d'inscription (changement de cours) le premier changement est effectué gratuitement. Pour chaque changement supplémentaire une contribution de 20 Dinars est exigée.
- A la fin de chaque niveau (A1-A2-B1-B2-C1) vous recevrez gratuitement une attestation de participation, à condition que vous ayez enregistré en ligne dans « Online Klassenraum » sur le site Mein Goethe.de et que vous ayez atteint au moins la note 4 et que vous ayez participé régulièrement au cours. C'est à dire qu'un participant ne doit pas s'absenter plus de 16 UC\* pour le cours à 64 UC ; 26 UC pour le cours à 128 UC ; 38 UC pour le cours à 256 UC pour les cours extensifs et 16 UC pour les cours intensifs. Pour toute attestation supplémentaire (20 TDN) veuillez-vous présenter au secrétariat des cours avec votre carte d'adhérent (Mitgliedskarte). \*UC=unité de cours =45 minutes
- Les tests finaux à la fin du semestre sont obligatoires pour passer au niveau supérieur.

## 8. Examens : annulation, remboursement et attestation

Les conditions de changement, d'annulation et de remboursement suivantes s'appliquent aux participants qui ne peuvent pas participer aux examens:

- Les frais d'examen ne sont pas remboursés dans le cas où le candidat ne se présente pas à la date et à l'heure prévue sur le coupon d'inscription.
- En cas de maladie (vérifiable) les frais sont remboursés moyennant une charge de 40 dinars pour frais administratifs. Dans ce cas, le candidat doit avertir l'institut par téléphone au moins 4 heures avant l'heure de l'examen et présenter le lendemain, c'est-à-dire 24 heures après la date de l'examen, un certificat médical.
- Les résultats des examens sont communiqués dans les deux semaines qui suivent la fin de l'examen global. En cas de perte du certificat d'examen, il est possible d'en obtenir un contre paiement de duplicata.
- Le nombre minimal de participants pour chaque examen et date d'examen est de 8 personnes. Le Goethe-Institut se réserve le droit d'annuler un cours proposé ou une date d'examen si à la fin des inscriptions, le nombre minimal de participants n'a pas été atteint. Il existe, dans ce cas, la possibilité de changer de cours ou de vous rembourser la somme intégrale payée pour le cours et/ou les droits d'examen.

## 9. Réclamations

Pour toute réclamation concernant les cours et les examens proposés par le Goethe-Institut, veuillez contacter la directrice du Département de Langue.

## **10. Obligations des participants**

Le participant / la participante est tenu(e) de respecter le règlement intérieur du Goethe-Institut.

## **10. Protection des données**

Le Goethe-Institut collecte, traite et utilise des données personnelles des candidats aussi bien dans le cadre du contrat conclu avec les participants que dans le cadre des autorisations égales et de la déclaration de consentement relative aux données personnelles remise au Goethe-Institut. Sans ce consentement, aucune donnée ne sera transmise à des tiers.

## **11. Responsabilité**

La responsabilité du Goethe-Institut et de ses collaborateurs se limite aux cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Le Goethe-Institut n'est pas responsable de la défaillance de ses services en cas de force majeure (Par exemple : catastrophes naturelles, incendie, inondation, guerre, décisions administratives et toutes les autres circonstances qui sont pas imputables aux parties contractants).

## **12. Tribunal compétent**

Le tribunal compétent est celui de Tunis.

## **13. Clause de sauvegarde**

Si des parties ou des formulations isolées des présentes conditions générales devaient être entachées de nullité, les autres parties demeureront inchangées dans leur contenu et leur validité. Une disposition caduque nulle doit être remplacée par une disposition valide dont le contenu correspond autant que possible à l'objectif économique de la disposition invalide.

## **15. Bases contraignantes**

Des informations actualisées sur les tarifs, les dates d'inscription etc., seront publiées sur la page d'accueil du Goethe-Institut Tunis.

Les conditions générales d'exécution du Goethe-Institut sont applicables.